COMMUNE de Fontaine Bonneleau (60360)

DEPARTEMENT DE L'*OISE*
Arrondissement de *BEAUVAIS*
CANTON DE *Saint Just en Chaussée*

Le Maire de Fontaine Bonneleau

- **VU** les articles L2211-1, L2212-1, L2213-1 et L2213-2 du Code des Collectivités Territoriales,

- **VU** le Code de la Route,

- **VU** l'organisation de la Fête d'Halloween, **le 31 octobre 2026 de 17h à 20 h.**

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation, la vitesse et le stationnement dans un but de sécurité publique **dans toutes les rues du village,**

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
La circulation des véhicules de toutes catégories se fera à allure réduite limitée à 30 km/ dans toutes les rues du village.

ARTICLE 2 :
Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Crèvecœur-le-Grand,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Breteuil,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Monsieur Le président de Fontaine Animations

Fait à Fontaine Bonneleau, le 30 octobre 2026,

MAIRIE DE FONTAINE-BONNELEAU
SYLVIE LECLERC
60360